



## ***Illustrations des bonnes pratiques***

***Suivre l'exploitation de la collecte***

***Critère 2.4.2.***

***Extrait de l'appel d'offres précisant les conditions de mise à jour des plans de tournées***

***Communauté Urbaine de Nantes (44)***

## **ANNEXE CONDITIONS DE MISE A JOUR DES PLANS DE TOURNEES**

### **Plans**

#### **Pour la remise des offres :**

Les candidats fourniront lors de leur remise des offres des plans de situation des collectes permettant d'apprécier l'organisation des différents secteurs de collecte. A minima, le candidat fournira trois plans de circuits de collecte permettant d'apprécier la pertinence des informations qui y sont recensées. A titre indicatif, une cartographie du découpage actuel des zones de collecte est fournie dans les plans annexés.

#### **Pour l'exécution du marché :**

Le titulaire utilisera le fond de plan transmis par Nantes Métropole dès la notification du marché pour y faire figurer toutes les données liées à l'organisation de la collecte sur le périmètre du marché, à savoir :

- circuits de collecte,
- sens de circulation des bennes,
- points de présentation,
- points de regroupement,
- colonnes enterrées,
- zone des restrictions horaires

Au-delà des plans détaillés des tournées cités ci dessus, le titulaire fournit également sous format papier et informatique, un plan de synthèse représentant, par commune, les différents secteurs en fonction des jours de collecte. Ces informations seront reprises sous la forme d'un planning d'intervention mis au point en concertation avec Nantes Métropole lors de la mise en place des prestations. Ce planning sera fourni par la collectivité. Le planning définitif devra être transmis 1 mois après le démarrage des prestations. En cas de dépassement, il lui sera appliqué les pénalités prévues au contrat.

L'ensemble des plans sont transmis à Nantes Métropole au plus tard un mois avant le début de la prestation de collecte, puis annuellement, sous format papier et sous format informatique compatible avec les logiciels utilisés par Nantes Métropole, dès le démarrage des prestations. Les modifications suite au lancement seront communiquées à Nantes Métropole dans un délai de 2 mois après le début des prestations. En cas de dépassement, il lui sera appliqué les pénalités prévues au contrat.

Le titulaire propose ces plans à l'aide d'un logiciel prévu pour le traitement d'information géographique. L'ensemble des bases de données sera alors transférée à Nantes Métropole, suivant une convention passée avec le prestataire définissant le type d'information transmis, la fréquence de transmission... Ces données devront être compatibles avec les Systèmes d'Information Géographique de Nantes Métropole (Map Info, géo référencement : Lambert II), les informations seront donc transmises sous format : mif mid, shape, tab.

Par ailleurs, une méthodologie pourra être proposée par la collectivité au titulaire pour réaliser des plans permettant une intégration plus rapide dans les bases de données.

#### **Fréquence de transmission des données :**

Une mise à jour annuelle de l'ensemble des plans sera à transmettre par le titulaire à la date anniversaire du marché, elle tiendra notamment compte des éventuelles modifications des données

contenues dans le fond de plan. Elle sera communiquée sous format informatique et papier. Le fond de plan modifié sera transmis au préalable par Nantes Métropole sous un délai d'un mois avant la date anniversaire du marché. En cas de dépassement du délai par le titulaire et sauf à ce que Nantes Métropole n'ait pas transmis le fond de plan dans le délai imparti, il lui sera appliqué les pénalités prévues au contrat.

Par ailleurs, une mise à jour des plans est fournie par le titulaire à chaque modification des circuits de collecte sous format informatique, compatible avec les formats utilisés par Nantes métropole, et sous format papier. Ces mises à jour sont effectuées sur demandes et avec la validation de la collectivité.

Si elle l'estime utile, Nantes Métropole se réserve le droit de demander au titulaire, pendant la durée du marché, tout ou partie de ces données sous format informatique.